

# POINTS D'ACTION MENSUELS

SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE

CONSEIL DE SÉCURITÉ : JUIN 2011

NGO | WORKING GROUP  
ON WOMEN, PEACE  
AND SECURITY

PRESIDENCE DU CONSEIL DE SECURITE POUR LE MOIS DE JUIN: GABON

## LE SOUTIEN DU GABON POUR LES FEMMES, LA PAIX, ET LA SECURITE AU CONSEIL DE SECURITE

Les priorités de la politique étrangère du **Gabon** comprennent le soutien continu pour des processus de paix, y compris son propre engagement au niveau national dans les efforts de médiation, surtout en Afrique. En outre, le Gabon s'est engagé à plusieurs initiatives internationales sur le contrôle des armes légères.

**Les engagements internationaux du Gabon qui sont pertinents dans ce domaine comprennent :** Le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (*Ratifié le 20 septembre 2000*) ; la Convention sur l'Élimination de toutes Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW) (*Ratifiée le 21 janvier 1983*) ; le Protocole Facultatif (*Ratifié le 5 novembre 2004*)

## ACTIONS RECOMMANDEES AU CONSEIL DE SECURITE SUR LE THEME FEMMES, PAIX ET SECURITE

### *Femmes, Paix et Sécurité*

Étant donné que la violence contre les femmes qui est liée au conflit est souvent commise à travers l'usage ou la menace d'armes légères (Small Arms and Light Weapons ; SALW), le Conseil de Sécurité devrait continuer à poursuivre les recommandations pertinentes du rapport récent du Secrétaire général sur les armes légères (S/2011/255). De plus, dans son travail régulier, le Conseil devrait s'assurer que tous les rapports des pays et les renouvellements de mandats évaluent le niveau de protection et de promotion des droits des femmes, conformément aux résolutions 1325, 1820 (OP 9), 1888 (OP 11), 1889 (OP 5), et 1960 (OP 6, 13). Si ces rapports n'ont pas été complétés, il en tient aux Etats Membres à s'informer des raisons pour lesquelles il y aurait ces lacunes.

### *Le régime de lois*

Dans le prochain **rapport** sur le régime de lois, les considérations appropriées sur le thème des femmes, de la paix et de la sécurité comprennent : l'abolition des lois et des usages qui défavorisent les femmes et qui posent des obstacles à leur participation entière et à part égale à la prévention de conflits, à la résolution, et à la consolidation de la paix ; le renforcement des mécanismes de justice nationaux et internationaux afin d'enquêter et de poursuivre efficacement, en accord avec les normes internationales des droits de l'homme, les auteurs soupçonnés de crimes contre les femmes, surtout ceux qui équivalent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Ce rapport pourrait faire référence aussi au travail de la nouvelle Equipe d'Experts (Team of Experts) mandatée par la SCR 1888, et à leur travail sur le renforcement de la capacité des systèmes nationaux de justice.

### *Afghanistan*

Au mois de juin, le Conseil recevra le **rapport** trimestriel sur les développements en Afghanistan, conformément à l'OP 42 de la SCR 1974. Étant donné que la situation des femmes en Afghanistan reste très précaire, le rapport devrait identifier les mesures nationales et internationales qui sont à présent nécessaires pour mieux prévenir et réagir aux agressions contre les femmes, et pour traduire les auteurs de ces crimes en justice. Vu les efforts continus de réintégration et de réconciliation, le Conseil doit s'assurer que les droits de l'homme, en particulier ceux des femmes, ne sont pas sacrifiés dans la poursuite d'une solution politique à la violence en cours.

### *Cote d'Ivoire*

Compte tenu le **renouvellement de mandat** de l'UNOCI qui est dû le 30 juin, le Conseil est vivement pressé de considérer en particulier les droits des femmes dans tous les domaines de son mandat, et de d'assurer que les forces de maintien de la paix priorisent leur protection.

Le Conseil devrait :

- Exiger que le gouvernement, le système de l'ONU et les Etats Membres incluent activement des femmes dans leurs discussions sur la restauration de stabilité ;
- Demander de l'information sur le statut des femmes, y compris celles qui pourraient être la cible de violences ethniques et/ou politiques, les réfugiées ou les déplacées intérieurement qui ont été soumises à de la violence basée sur le sexe;
- Garantir selon la loi internationale la justice pour les crimes commis de tous côtés, y compris la violence sexuelle ou les crimes basés sur le sexe;

- Soutenir la Commission d'Enquête Internationale, créée par le HRC et par le Bureau du Procureur de la CPI, notamment en pressant tous les auteurs de crimes dont il est question à donner aux enquêteurs un accès libre à tous les documents, les preuves et les personnes appropriés ; et exiger que tous ceux qui coopèrent avec les enquêtes soient abrités de représailles ;
- Soutenir la création d'un programme d'assistance immédiate et effective aux victimes de la violence basée sur le sexe, en particulier pour assurer que les victimes de viols et d'autres formes de violence sexuelle ont accès à des services médicaux appropriés ;
- Presser l'ONU à évaluer à fond les besoins continuels de protection avec comme but de redéployer des casques bleus à certains endroits où des représailles et d'autres actes de violence contre des civils pourraient être en cours, et à faire puis publier le bilan du rôle de l'UNOCI pendant les événements qui ont suivi le 28 novembre 2010, afin d'apprendre comment l'ONU pourrait mieux contribuer à la protection des civils, et en particulier les femmes, dans des situations similaires à l'avenir.

### *République Démocratique du Congo*

Au renouvellement de **mandat** pour MONUSCO, le Conseil de Sécurité doit maintenir comme priorité absolue la protection des civils. Les éléments du mandat pertinents aux femmes, à la paix et à la sécurité comprennent :

- Autoriser la direction de MONUSCO à engager à plein-temps un analyste de la protection des civils pour consolider l'analyse provenue des capitales provinciales de Goma, Bukavu et Bunia, et identifier les besoins et les tendances de protection au niveau de la mission. En outre, les Groupes Provinciaux de Gestion de la Protection de MONUSCO devraient développer un système de rassemblement de ces informations qui permette d'analyser et d'agir tout en assurant la sûreté du personnel et des civils qui fournissent l'information ;
- Soutenir un financement suffisant de postes supplémentaires au CLA, ainsi que de postes au niveau provincial, pour soutenir la formation et la gestion du personnel et pour assurer un soutien logistique et administratif essentiel au programme CLA ;
- Encourager les Etats Membres à augmenter les ressources aux mécanismes de protection qui ont déjà connu des succès tels que les Equipes Conjointes de la Protection, les CLA et les Réseaux d'Alerte des Communautés, pour mieux répondre aux problèmes de protection dans la communauté. Parmi ces mécanismes, de nombreux ont déjà été utiles, mais dans certains domaines MONUSCO n'a pas la capacité de permettre une expansion ni d'utiliser l'information qu'ils ont apportée.
- Autoriser aux gardiens de la paix une patrouille plus robuste ; y compris des patrouilles à pied, des escortes sur les terrains, et l'emploi de véhicules tout terrain, surtout dans les régions LRA.

### *Soudan*

Le Soudan se trouve face à des besoins humanitaires importants. La mission qui succédera à l'UNMIS devra prioriser ces besoins avec une présence efficace de l'ONU au nord et au sud du Soudan. Dans le sud en particulier, les civils ont été victimes d'une violence croissante intra-sud et d'attaques du LRA, et le nouveau mandat devra garantir la protection de ces civils. Actuellement, le GOSS seul n'a pas la capacité de relever ces défis de sécurité. De plus, il est probable que le SPLA s'engagera de plus en plus dans la violence intra-sud qui s'aggrave. Quand on considère le nouveau mandat/la mission pour la présence de l'ONU au Soudan, il sera important de souligner l'importance d'inclure de façon effective les femmes. Chaque phase de la conception et de l'exécution d'une nouvelle mission devra adresser spécifiquement des actions qui viseront la sûreté des femmes, y compris dans le mandat, la formation et l'inclusion d'experts ; y compris aussi dans des stratégies de protection et des plans d'action ; et dans une amélioration de l'inclusion des femmes au niveau communautaire. En discutant le Soudan, le Conseil de Sécurité devrait :

- Prioriser la protection des civils en assurant que la mission a toutes les ressources et les moyens nécessaires pour exécuter le mandat qui lui a été donné, et en demandant des rapports systématiques en cas de protection des menaces contre les civils et d'incidents, représentant des violations capitales, ainsi que les actions menées pour adresser les menaces à la protection, et comment la situation de protection évolue;
- Soutenir un bon système de surveillance des droits de l'homme ;
- Demander des rapports systématiques sur les menaces et les cas de violence contre les civils, y compris la violence sexuelle ;
- Prioriser la prévention de violence contre les civils, avec une attention particulière sur les violations du SPLA, des milices et du LRA

- Assurer que la mission a une structure, les ressources humaines et les moyens appropriés, y compris suffisamment de personnel civil et militaire ; assez de moyens pour décourager et répondre aux menaces ; et une capacité améliorée de rassembler et d'analyser l'information donnée dans les rapports ;
- Garantir le soutien de l'ONU pour la coordination de la réforme des secteurs de sécurité et de la justice, ainsi que des activités collaboratives avec les acteurs principaux des forces de sécurité nationales, et de la promotion de conformité aux lois et normes internationales par le secteur de sécurité et le système judiciaire.

En ce qui concerne **la constitution du Soudan du sud**, les femmes doivent être incluses dans le processus de sa rédaction, et la protection des droits des femmes doit être consacrée dans la constitution finale. Le nouveau gouvernement devrait aussi ratifier le CEDAW sans réserves.

En ce qui concerne **Darfur**, les efforts doivent être redoublés afin mettre fin à l'impunité par rapport aux viols commis par les forces de sécurité dans le contexte du conflit renouvelé entre le gouvernement et les rebelles, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

---

#### RESSOURCES DU GROUPE DES ONG SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE

- Human Rights Watch, *Côte d'Ivoire: Ouattara Forces Kill, Rape Civilians During Offensive*, April 2011: <http://www.hrw.org/en/news/2011/04/09/c-te-d-ivoire-ouattara-forces-kill-rape-civilians-during-offensive>
- Amnesty International, *Democratic Republic of the Congo: Colonel's rape conviction is first step on road to justice*, February 2011: <http://www.amnesty.org/en/for-media/press-releases/democratic-republic-congo-colonel%E2%80%99s-rape-conviction-first-step-road-justice>
- Amnesty International, *Côte d'Ivoire: "They looked at his identity card and shot him dead": Six months of post-electoral violence in Côte d'Ivoire*, May 2011, <http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/report/c%C3%B4te-divoire-both-sides-responsible-war-crimes-and-crimes-against-humanity-2>
- PeaceWomen, *Security Council 1325 Monitor*: [http://www.peacewomen.org/security\\_council\\_monitor](http://www.peacewomen.org/security_council_monitor)
- PeaceWomen, free iPhone application, *Women, Peace & Security Handbook*: <http://itunes.apple.com/us/app/women-peace-security-handbook/id413161500?mt=8#>